

sommaire

- vie de l'association
AG du 25 novembre p.2
- code de la rue
Respectez les cyclistes ! p.2
- aménagements à Pau
Du bien, et aussi du moins bien ! p.3
Utile : Écoute Domaine Public p.3
- CoCliPau
Collectif Climat Pau p.3
- voiture propre
Prêt de vélo pendant le lavage p.3
- Calendrier et agenda
Calendrier 2010 de « Pau à Vélo » p.4
Prochains événements p.4

panneau

voie verte : pour les piétons et pour les cyclistes

« Une voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. » (Article R110-2 du Code de la Route). Un panneau indique si les cavaliers sont autorisés.



Peut-être ce panneau se montrera-t-il dans quelques mois sur les berges du gave de Pau, lorsque commencera à se concrétiser la réalisation de la voie verte « Pyrénées-Gave-Adour » ?

édito

la place du cycliste dans la circulation

Souvenez vous : août 2009, en pleine torpeur estivale, un couperet tombe. Le Procureur de la République de Pau déclare dans la presse locale, qu'une campagne de répression accrue va être menée à l'encontre des cyclistes qui enfreignent le Code de la Route. Au sein de « Pau à Vélo », la réaction a été immédiate !

Certes, la loi doit s'appliquer, et quiconque la transgresse s'expose à des sanctions. « Pau à Vélo » a d'ailleurs toujours encouragé le respect du Code de la route. Mais ce que nous n'avons pas compris, c'est pourquoi cette menace devait se focaliser sur une minorité d'usagers (environ 3% des déplacements se font aujourd'hui à vélo), alors que l'accidentologie de cette catégorie n'a pas notablement augmenté.

À notre sens, ce sont tous les usagers, quels qu'ils soient, qui doivent être poursuivis s'ils commettent des infractions ; pas seulement les cyclistes. Et on constate que bon nombre d'usagers non-cyclistes mettent en péril la sécurité et la vie des cycladins : en frôlant de trop près le cycliste lors d'un dépassement, en se rabattant trop vite devant lui, ou en se garant sur un aménagement cyclable ; ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. La plupart du temps, ces infractions ne sont pas réprimées, pas plus que les excès de vitesse en ville, l'absence de clignotant ou les feux passés au rouge (ou orange très foncé), alors qu'elles mettent sérieusement en danger les catégories d'usagers les plus faibles.

Tout cela, « Pau à Vélo » l'a écrit au Procureur de la République de Pau, pour bien lui signifier notre désaccord sur cette campagne qui stigmatise les cyclistes alors que les infractions les plus dangereuses sont commises par d'autres usagers. Un dossier complet à ce sujet a également été envoyé à la presse locale, qui s'en est fait largement l'écho en réponse aux communiqués du mois d'août.

Mais le Procureur, lui, n'a jamais répondu à l'argumentaire de « Pau à Vélo » ni au rendez-vous qui lui était proposé pour en discuter de vive voix. L'absence de réponse nous apparaît comme la preuve que cette action de répression n'était finalement qu'un coup d'épée dans l'eau, sans réelle motivation ni justification (sauf peut-être le relais d'instructions venues de plus haut ?). Fort heureusement, pour le cycladin du quotidien, ces menaces n'ont finalement été suivies d'aucun effet. Avez-vous entendu parler de cyclistes s'étant fait verbaliser suite à ces annonces dans la presse ? Non, et c'est tant mieux, car il y a une priorité absolue à arrêter d'abord les vrais dangers publics, qui sévissent aujourd'hui en toute liberté.

Ce dossier du Procureur a apporté un élément très positif à notre association, puisqu'elle a commencé à s'intéresser de très près aux évolutions en cours du Code de la Route. Et si, dans un proche avenir, on s'acheminait vers un meilleur respect mutuel, voire un partage harmonieux de la voirie ? Et si, un jour, les règles pouvaient devenir différentes selon la catégorie d'usager, en fonction de son potentiel à mettre en danger la vie d'autrui ? Et si, au plus haut niveau national, ces idées nouvelles pouvaient faire leur chemin et déboucher vers une refonte en profondeur du Code de la Route ? Cela pourrait bien s'appeler le « Code de la Rue », auquel nous consacrons un dossier dans ce « Cycladin », et qui est déjà en marche dans plusieurs villes de France.

« Pau à Vélo » vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année!

Christophe NUSSBAUMER, Président



Vie de l'asso

l'AG, c'était le 25 novembre !

L'Assemblée Générale de « Pau à Vélo » s'est tenue le 25 novembre à la Pépinière. On y a dénombré 57 participants, sur un total de 287 adhérents pour 2009.

Les très nombreux événements de cette année écoulée y ont été exposés dans le détail, et richement illustrés. En 2009, « Pau à Vélo » a vécu une accélération de ses activités, qui ont pu être menées à bien grâce au dynamisme des administrateurs et adhérents qui se sont généreusement investis.



Après la présentation des rapports d'activité et financier 2009, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration. Il a été décidé que le webmestre de l'association serait invité à participer aux activités du CA, sans droit de vote toutefois, les Statuts n'autorisant qu'un maximum de 15 Administrateurs.

De nombreux projets ont été proposés pour 2010, parmi lesquels le CA devra sélectionner les plus urgents :

- **Collectivités** : suivi des dossiers d'aménagements cyclables aux côtés des communes de l'agglomération, contact avec le Conseil Général, suivi du développement des systèmes vélo conjointement au nouveau réseau de transports en commun, ...
- **Sensibilisation** : auprès des jeunes ou des moins jeunes, apprentissage de la pratique du vélo en sécurité, importance de l'éclairage, ...
- **Convivialité** : organisation de manifestations diverses, parmi lesquelles les habituelles balades découvertes, la Fête du Vélo, ...

L'activité 2010 ne sera pas moindre que celle de 2009, car « Pau à Vélo » souhaite poursuivre l'extension de ses dossiers, vers un maximum de communes de l'agglomération. Pour cela, l'aide du plus grand nombre d'adhérents sera précieuse.

Code de la Rue

Décret du 30 juillet 2008 : un grand pas en avant !

Petit à petit, la législation évolue vers de nouvelles pratiques... Les notions de « voirie pour tous » et de « circulation apaisée » font progressivement leur chemin. La parution de ce décret marque le début d'un important changement des mentalités. Nous sommes tous acteurs de cette évolution du « tout voiture » vers le partage harmonieux de l'espace. Trois nouveautés majeures ont été introduites.

Devoir de prudence

Depuis 1921, l'article R412-6 du Code de la Route indiquait simplement que « tout véhicule en mouvement doit avoir un conducteur ». Depuis le 30/07/2008, cet article a été complété ainsi : « tout véhicule en mouvement doit avoir un conducteur. Celui-ci doit, à tout moment, adopter un comportement respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. » Voici enfin apparaître une notion de respect de l'autre, sur cet espace partagé entre tous, que nous soyons motorisés... ou non !

Zones de Rencontre

Depuis 1937, le Code de la Route obligeait les piétons à se tenir sur le trottoir. Mais avec la création des Zones de Rencontre, le décret de 2008 a ouvert un espace apaisé dans lequel le piéton bénéficie de la priorité totale et le cycliste est libre de circuler en tous sens. Selon l'article R110-2, « la zone de rencontre est une zone en agglomération affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20km/h ». Voyez-vous, sur le panneau dédié à ce nouvel aménagement, le piéton plus grand que le cycliste, lui-même plus grand que la toute petite automobile ? Tout un symbole !



Généralisation des double sens cyclables



Source Techni.Cités n° 160-08/12/2008

On connaissait depuis longtemps les « contresens cyclables », largement décrits par le CERTU. Le décret du 30/07/2008 les a rebaptisés « double-sens cyclables », en leur donnant aussi une toute autre dimension. En effet, comme le précise l'article R110-2, « dans les zones de rencontre et les zones 30, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition différente prise par l'autorité investie du pouvoir de police ».

Cette mesure est généralisée pour les nouvelles zones 30 et les nouvelles zones de rencontre, et les maires auront jusqu'au 30 juillet 2010 pour l'appliquer dans les zones 30 existantes.

Vers un nouveau Code de la Route ?

Vues de l'œil du cycladin, ces évolutions sont très positives, et elles donnent envie d'aller encore plus loin ! Le futur Code pourrait considérer le cycliste comme un usager différent, avec des droits, des devoirs et des sanctions différents, proportionnés à son [faible] pouvoir de mise en danger d'autrui. Le tourne-à-droite autorisé au feu rouge, l'ouverture des couloirs de bus, par exemple, pourraient devenir systématiques si nos Autorités faisaient le pas d'en prendre la décision. À nous de les convaincre, en leur montrant que la circulation à vélo, c'est la sécurité routière de demain !

Lecture recommandée : Article sur le Code de la Rue, paru dans le n°77 du magazine « Pondération » (édité par la Ligue Contre la Violence Routière).
http://www.violenceroutiere.org/files/revues/PONDERATION_77.pdf

aménagements à Pau

du bien, et aussi du moins bien !

Ce qui est bien, à Pau, c'est que depuis un certain temps la dimension vélo est prise en compte à chaque rénovation de voirie. Bandes cyclables et sas aux feux font de plus en plus partie du paysage urbain, et l'on ne peut que s'en réjouir. Mais pas trop vite quand même, parce que pour que ces aménagements soient efficaces et utilisés, il est indispensable de respecter certains principes. Notre association « Pau à Vélo » ne prétend pas détenir la connaissance suprême de ce qui doit être fait en matière d'aménagements cyclables, mais en tant qu'utilisateur son avis est précieux, et nous sommes régulièrement sollicités par les services techniques.

Pour jouer ce rôle de promoteur d'idées, nous nous sommes documentés en admettant humblement que nous n'étions pas des spécialistes de la voirie. C'est ainsi que nous avons pris connaissance du détail de la Charte de Conception des Aménagements Cyclables, qui a été établie fin 2008 par le Bureau d'Études Altermodal à la demande de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Cette Charte, que toutes les communes de l'agglomération ont signée, doit servir de document de référence, accompagnée de ses plans recommandant un Schéma Directeur des aménagements cyclables dans l'agglomération.



La Charte et le Schéma en main, nous sommes donc armés pour argumenter par du concret les recommandations que nous pouvons faire dans les réunions techniques. Et il y a fort à faire en la matière, car les réalisations ne respectent pas toujours ces recommandations. Par exemple, au Bd. de la Paix, des bandes cyclables ont été aménagées, alors que le Schéma Altermodal recommandait des pistes. À la Rue Simin Palay, même scénario (bandes au lieu des pistes qui étaient préconisées), et en plus le placement du feu côté Alfred Nobel est mal conçu, menant souvent à la situation ci-dessous (arrêt de l'auto sur le sas cyclable ou le passage piéton).



« Pau à Vélo » doit continuer à jouer ce rôle de suivi des réalisations, car c'est bien nous, les cycladins, qui aurons à utiliser pendant très longtemps les aménagements créés aujourd'hui. Il faut s'assurer que ceux-ci soient imaginés non pas comme une multitude d'aménagements distincts, mais plutôt comme les éléments imbriqués d'un réseau complet et continu, constitué de véritables itinéraires cyclables.

Nous poursuivrons donc notre route en militant pour que ces aménagements soient bien pensés, coordonnés à tous les niveaux, et pour que Pau devienne une ville exemplaire en matière d'aménagements cyclables. Il y a beaucoup de travail, mais nous sommes prêts à « mettre le gros braquet » pour y parvenir, en concertation avec les communes de l'agglomération et les services techniques !

numéro utile

Écoute domaine public

Ce service, mis en place par la Ville de Pau depuis le 1^{er} octobre, peut être utilisé par toute personne constatant un problème sur le domaine public : problèmes de revêtement, ampoules en panne, défauts d'entretien, par exemple. C'est simple : on appelle le 0 800 164 000 de 8h à 12h et de 14h à 17h pour déposer sa demande. Cette dernière est traitée rapidement si sa solution est simple et immédiate, sinon le problème est remonté aux Élus concernés. Cycladins, n'hésitez pas à signaler les problèmes de marquages qui s'effacent, nids de poules, ou accumulations de graviers sur les aménagements, c'est de l'entretien et c'est important !

le Cycladin n°15 : le journal de l'association « Pau à Vélo »

CoCliPau

Collectif Climat Pau

« Pau à Vélo » a décidé de s'associer au collectif « CoCliPau », qui a installé sa yourte mongole depuis le 22 novembre au cours Bosquet, tout près du musée des beaux-arts.

Jusqu'au 18 décembre, la yourte est le lieu d'un « sit-in » permanent, mis en place afin de sensibiliser largement le public à la problématique du réchauffement climatique et du rejet de gaz à effet de serre.



CoCliPau, pourquoi ?

« L'avenir du climat planétaire se joue à Copenhague ce mois de décembre 2009. C'est là que se réunissent les chefs d'états de tous les pays pour décider des mesures qu'ils sont prêts à prendre face au réchauffement. Or les objectifs qu'ils annoncent actuellement ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux. »

CoCliPau, qui est-ce ?

« CoCliPau s'inscrit dans un mouvement de la société civile ouvert aux citoyens et associations du Béarn et des environs. Il est indépendant des partis politiques et des pouvoirs publics. Il se veut non-violent, rejetant toute action clandestine. »

La contribution de « Pau à Vélo »

- Signature par l'association, de l'appel pour Copenhague
- Adhésion au Collectif Climat Pau
- Manif festive à vélo samedi 12/12 après-midi : « roulez à vélo ! c'est bon pour soi, pour les autres et pour le climat ! »
- Panneaux sur les vélos avec slogans sur le thème climatique

« Pau à Vélo » a aussi encouragé ses adhérents et sympathisants à signer l'appel pour Copenhague :

<http://coclipau.free.fr/index.php>

JE SIGNE L'APPEL

pour que la France se montre à la hauteur du défi climatique !

Pour signer l'appel, inscrivez simplement votre adresse email ci-dessous :

Email :

VALIDER

OBJECTIF : 1 MILLION DE SIGNATAIRES !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, c'est ainsi que le message « arrêtons, ça surchauffe ! » aura pu se faire entendre jusqu'à Copenhague.



Calendrier

tout nouveau, tout beau, le calendrier 2010 de « Pau à Vélo »



JANVIER					DECEMBRE						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Ve	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
29/12	29/12	30/12	31/12	1	29/12	30/12	1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	27	28	29	30	31	1/01	2/01

Illustré des 12 clichés sélectionnés lors du concours photo organisé par « Pau à Vélo » pour la Fête du Vélo 2009, ce calendrier vous rappellera tout au long de 2010, les événements cycladins les plus importants de l'année. Pour 5€ seulement (prix coûtant) par calendrier, soyez au courant de tous les rendez-vous en France et dans l'agglomération paloise, et faites connaître la culture vélo !

→ Commande et paiement : contacter « Pau à Vélo », coordonnées ci-dessous.

Illustré des 12 clichés sélectionnés lors du concours photo organisé par « Pau à Vélo » pour la Fête du Vélo 2009, ce calendrier vous rappellera tout au long de 2010, les événements cycladins les plus importants de l'année. Pour 5€ seulement (prix coûtant) par calendrier, soyez au courant de tous les rendez-vous en France et dans l'agglomération paloise, et faites connaître la culture vélo !

→ Commande et paiement : contacter « Pau à Vélo », coordonnées ci-dessous.

Voiture propre

faites laver votre voiture, un vélo vous sera prêté !

L'entreprise d'insertion SINEO prête des vélos et vélos à assistance électrique pour les particuliers qui viennent faire nettoyer leurs véhicules sur leur site.

SINEO PAU, 7 bis bd d'Alsace Lorraine, 64000 Pau

Tél. 05.59.90.07.37, 06.25.25.07.23, E-mail pau@sineo.fr, Web www.sineo.fr/Pau

agenda

🚲 **Les 7 ans de « Pau à Vélo »**
Le 12 décembre 2009, manif festive à vélo. Départ de la yourte du CoCIPau, Cours Bosquet à 16h

🚲 **Circuit-découverte mensuel**
Chaque 1^{er} dimanche à 10h
rendez-vous Square George V, Bd. des Pyrénées à Pau, retour vers 12h. (sauf en décembre et en août)

Prochaines dates en 2010 :

3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin (Fête du Vélo !), 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre

🚲 **réunion mensuelle tous les derniers mercredis à 20h30**
au Centre Social de la Pépinière (sauf en décembre et en juillet)

Prochaines dates en 2010 :

27 janvier, 24 février, 31 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin, 25 août, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre (Assemblée Générale)

🚲 **groupe de travail mensuel le 2^{ème} mercredi à 20h30**
au Centre Social de la Pépinière (sauf en juillet et en août)

Prochaines dates en 2010 :

13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre

🚲 **FÊTE DU VÉLO**

Les 5 et 6 juin 2010

→ Programme en préparation

Comité de rédaction et de relecture

Christophe NUSSBAUMER, Florence NUNÈS, Hervé CADILLAC, Didier MALIFARGE, Damien LALAUDE, Hervé BUERI, Bruno CALINE, Yves-Luc BOULLIS.

bulletin d'adhésion

à découper et retourner avec votre chèque à :

Association « Pau à Vélo », Centre social de la Pépinière – 6, Avenue Robert Schuman – 64000 PAU

e-mail : pau@fubicy.org – web : http://fubicy.org/pau – tél. : 05.59.32.26.65

Association membre de la FUBicy (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

Souhaite adhérer à l'association Pau à Vélo.

Adhésion : 20 € famille / 15 € individuelle / 10 € étudiants, sans emploi / 5 € écoliers, lycéens

Pour vous abonner à « Vélocité », revue bimestrielle de la Fédération des usagers de la Bicyclette

Envoyez un chèque de 16 € pour 1 an ou 32 € pour 2 ans (5 numéros par an, de 28 pages chacun) à

FUBicy - 12, rue des Bouchers - 67000 STRASBOURG – tél. : 03.88.75.71.90 – fax : 03.88.36.84.65 – www.fubicy.org

